DIC : DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

Objet

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces Informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

FCP – Ofi Invest ESG Equity Climate Change - PART LFM - ISIN: FR0011142256

OPC géré par OFI INVEST ASSET MANAGEMENT – Société Anonyme à Conseil d'Administration - 22 rue Vernier - 75017 PARIS
Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter notre Direction Commerciale au 01 40 68 12 94 ou via à l'adresse mail suivante : contact.clients.am@ofi-invest.com
ou consulter le site www.ofi-invest-am.com.

L'AMF est chargée du contrôle d'OFI INVEST ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.
OFI INVEST ASSET MANAGEMENT est agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce PRIIPS est autorisé à la commercialisation en France et règlementé par l'AMF

DIC publié : 15/06/2023

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type: OPCVM (Actions internationales)

Terme: 5 ans

Objectifs: Le Fonds a pour objectif de réaliser une performance supérieure à celle de l'indice Stoxx Europe 600 ex UK Dividendes Nets Réinvestis en investissant dans des entreprises ayant une démarche active dans la transition énergétique et écologique.

L'univers d'investissement d'Ofi Invest ESG Equity Climate Change regroupe les valeurs retenues par l'indice Stoxx Europe Total Market Index.
Le portefeuille est construit et géré sur la base d'une analyse qualitative des sociétés s'effectuant individuellement par entreprise appartenant à l'univers d'investissement.
Chaque titre, sans négliger l'environnement sectoriel et économique, fait ainsi l'objet d'une analyse pour permettre au gérant d'appréhender les positions concurrentielles, la qualité de la stratégie et du management.
Pendant cette phase d'analyse, le gérant effectue une étude des critères financiers de la société. Ce sont principalement le taux de croissance moyen terme du chiffre d'affaires, du résultat opérationnel et du résultat net, la rentabilité des capitaux investis et la capacité de financement de la croissance. L'analyse des positions concurrentielles, de l'existence ou non de barrières à l'entrée, est appréhendée à partir d'entretiens et de visites auprès des dirigeants, et de la recherche, sectorielle ou individuelle, menée en interne ou par des intermédiaires financiers sélectionnés.

L'objectif de gestion est de constituer un portefeuille de titres offrant un potentiel de valorisation significatif.

L'équipe de gestion complète l'analyse financière :
- par l'analyse de critères extra-financiers afin de privilégier une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des sociétés en portefeuille. L'analyse ou la notation extra-financière réalisée porte au minimum sur 90% des titres en portefeuille (en pourcentage de l'actif net du FCP hors liquidités).
Et
- par l'analyse du comportement des émetteurs privés les plus actifs vis-à-vis de la Transition Energétique et de performances en termes d'émissions carbone. L'univers des secteurs d'activités intenses en émissions de Gaz à Effet de Serre sera analysé selon deux axes : l'Intensité Carbone des activités de l'entreprise et le niveau de l'implication de l'entreprise dans la Transition Energétique.
Les sociétés des secteurs carbo intensifs qui sont, soit à « risque fort » soit à « risque », sont exclues de l'univers d'investissement. Par ailleurs l'univers des secteurs d'activité peu intense en émissions de Gaz à effet de Serre sera défini par l'exclusion des sociétés présentant les moins bonnes notes sur les enjeux environnementaux.

L'OPCVM est exposé au minimum à hauteur de 60% de son actif net sur les marchés actions. Plus précisément, en raison de son éligibilité au régime fiscal du PEA, le FCP est investi au minimum à 75% en titres éligibles au PEA. Les investissements se feront de manière opportuniste, à la discrétion du gérant, sans aucune contrainte de répartition sectorielle, sur des sociétés de toutes capitalisations uniquement cotées sur les marchés de l'OCDE.

En complément de ces investissements qui sont le cœur de la stratégie, 25% au maximum du portefeuille peuvent être consacrés aux instruments suivants :Titres de créances et instruments du marché monétaire (d'émetteurs privés ou publics). Ces instruments sont utilisés dans le cadre de la gestion de trésorerie de l'OPCVM. Les émetteurs des titres en portefeuille doivent être notés « Investment Grade » selon la politique de notation mise en place par la Société de Gestion.

Le gérant peut prendre des positions afin de couvrir le portefeuille contre une baisse anticipée des marchés ou à l'inverse, afin de l'exposer à une hausse attendue de ces mêmes marchés, par l'utilisation d'instruments tels que les contrats futures ou options. Il s'autorise également à couvrir le portefeuille contre le risque de change.

La performance du Compartiment peut être comparée à celle de l'indice Stoxx Europe 600 ex UK Dividendes Nets Réinvestis.
L'Indice STOXX® Europe 600 ex UK Net Total Return exclut le Royaume-Uni des pays pris en compte dans l'indice STOXX Europe 600 Net Total Return, rendant le nombre de valeurs le composant variable.
Pour rappel : l'indice STOXX Europe 600 Net Total Return index est composé des 600 valeurs les plus importantes de 17 pays européens. Les actions de l'Indice couvrent tous les secteurs économiques, et sont choisies pour leur niveau de capitalisation boursière, leur liquidité et leur poids sectoriel.

L'investisseur a la faculté de souscrire ou d'obtenir le remboursement de ses actions auprès d'OFI INVEST ASSET MANAGEMENT (actions au nominatif pur) ou de SOCIETE GENERALE (sur délégation de la Société de Gestion pour les actions au porteur et au nominatif administré) sur demande effectuée chaque jour de valorisation jusqu'à 12H. Les dividendes sont capitalisés.

Investisseurs de détail visés:
Cette catégorie de part LFM s'adresse aux souscripteurs des contrats d'assurance de la France Mutualiste souhaitant investir principalement dans un Fonds actions investi dans des sociétés européennes les plus engagées sur les thèmes environnementaux et favorisant également les acteurs ayant une démarche active dans la transition énergétique et écologique.
Le Fonds vise les investisseurs cherchant à obtenir une croissance de leur patrimoine sur le long terme (5 ans) et disposés à prendre des risques importants pour atteindre cet objectif.

Le Fonds s'adresse aux personnes possédant l'expérience et les connaissances financières suffisantes leur permettant d'apprécier les risques liés au profil du Fonds. L'investisseur accepte que son patrimoine diminue en raison de variations et d'évolutions négatives de son investissement.

Prestations et frais d'assurance: La part LFM du Fonds Ofi Invest ESG Equity Climate Change sert de support d'unité de compte à des contrats d'assurance-vie de la France Mutualiste. Les frais présentés ci-après ne comportent ni les frais du contrat d'assurance vie ni aucune autre enveloppe ou package.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

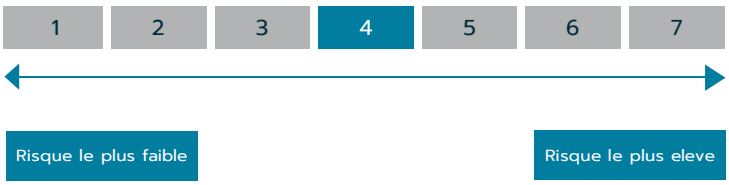

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pour la durée détention recommandée. Le risque réel peut être différent si vous optez pour une sortie avant la durée de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque du produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne vous expose pas à des obligations ou engagements financiers supplémentaires.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scenarios de performance

Scenarii		1 an	Période de détention recommandée
Scénario de tension	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	5679.00 € -43.21 %	2478.73 € -24.34 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	7793.86 € -22.06 %	3450.62 € -19.17 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	10856.95 € 8.57 %	14572.72 € 7.82 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	13724.56 € 37.25 %	18400.88 € 12.97 %

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la durée de détention recommandée en fonction des différents scénarios, en supposant que vous investissez 10 000 EUR.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.
Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir des données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Que se passe-t-il si la SGP n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

OFI INVEST ASSET MANAGEMENT est une Société de Gestion de Portefeuille agréée et suivie par l'Autorité des Marchés Financiers. OFI INVEST ASSET MANAGEMENT respecte des règles d'organisation et de fonctionnement notamment en matière de fonds propres. En cas de défaillance d'OFI INVEST ASSET MANAGEMENT, aucun dispositif d'indemnisation légal n'est prévu étant donné que la solvabilité de l'OPC n'est pas remise en cause. La garde et la conservation des actifs du Fonds sont assurées par le Dépositaire.

Que va me coûter cet investissement ?

Le coût total intègre aussi bien les frais ponctuels (droits d'entrée ou de sortie), les frais récurrents (frais de gestion, commission sur les opérations …) que les frais accessoires (commission de surperformance et le cas échéant commission d'intéressement).

La réduction du rendement (RIY) représente l'impact des frais sur la performance en pourcentage, c'est la soustraction entre la performance hors frais et la performance frais inclus.
Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 EUR. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps (pour un investissement de 10 000 EUR)
Il se peut que la personne qui vous vend le produit ou qui fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne devra vous informer au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur l'investissement au fil du temps.

Investissement de scenario [10 000 EUR]	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez à la fin de la période de détention
Coûts totaux Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	557.62 € 6.17 %	1488.96 € 2.46 %

Composition des coûts
Le tableau ci-après indique:
- L'incidence annuelle des différents types de coût sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période de placement recommandée
- La signification des différentes catégories de coûts

Il montre l'incidence sur le rendement par an.

Coûts ponctuels (frais de distribution, les frais de constitution, les frais de commercialisation, les frais d'abonnement (taxes comprises)	Coûts d'entrée	4%	Incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre inves- tissement (il s'agit du montant maximal que vous paierez ; il se pourrait que vous payiez moins) Et/ou lorsque les coûts sont intégrés au prix, par exemple dans le cas des produits d'investissement packagés de détail autres que des fonds d'investissement. L'incidence des coûts déjà inclus dans le prix. Il s'agit du montant maximal que vous paierez, il se pourrait que vous payiez moins. Lorsque les coûts de distribution sont inclus dans les coûts d'entrée, ceci inclut les coûts de distribution de votre produit.
	Coûts de sortie	N/A	Incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance
Coûts récurrents (frais d'exploitation inévitables de l'OPC, tous les paiements, y compris les rémunérations liées à l'OPC ou qui lui fournissent des services, les frais de transaction)	Coûts de transaction du portefeuille	0.14%	Incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit
	Autres coûts récurrents	1.3%	Incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements et les coûts présentés à la section II
Coûts accessoires (commissions relatives aux performances versées au gestionnaire ou aux conseillers en investissement le cas échéant, et la cas échéant de la commission d'intéressement si l'OPC en est doté)	Commissions liées aux résultats	0.01%	Incidence des commissions liées aux résultats. Nous prélevons cette commission sur votre investissement si le produit surpasse son indice de référence (correspondant à 20% au-delà de l'indice Stoxx Europe 600 ex UK dividendes nets réinvestis)

Combien de temps dois je conserver l'OPC et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 5 ans

La durée de placement recommandée nous semble idéale pour que l'OPC bénéficie au mieux des revenus de ce type d'instruments.

Vous pouvez à tout moment procéder au rachat de votre investissement, toutefois la durée de placement recommandée ci-contre a pour objet de minimiser votre risque de perte en capital en cas de rachat avant cette période même si celle-ci ne constitue pas une garantie.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation relative à l'OPC, le souscripteur peut consulter son conseiller ou contacter OFI INVEST ASSET MANAGEMENT

- Soit par voie postale : OFI INVEST ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 PARIS
- Soit directement via le site internet à l'adresse suivante : contact.clients.am@ofi-invest.com

Si, à la suite de votre réclamation, la réponse apportée par le groupe OFI ne devait pas vous convenir, vous pourrez également saisir le Médiateur de l'AMF via le lien suivant : www.amf-france.org ou écrire à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers, 17 place de la Bourse, 75082 Cedex 02.

Autres informations pertinentes

Pour plus de détail sur le produit vous pouvez consulter le site internet : www.ofi-invest-am.com

Conformément à la règlementation applicable, OFI INVEST ASSET MANAGEMENT s'engage à remettre, avant toute souscription, le présent document et que ce sera mis à jour au minimum une fois par an, à la clôture comptable de l'OPC
OFI INVEST ASSET MANAGEMENT tient également à votre disposition, le dernier rapport annuel, la dernière plaquette semestrielle, la dernière valeur liquidative de l'OPC.

Les informations sur les performances passées de l'OPC sont disponibles à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/produits